

Concerne **Nanotechnologies – Questionnaire fournisseurs**

## Situation initiale:

Aucune réglementation légale spécifique ne s'applique aux nanotechnologies ou aux nanoproducts, pour lesquels il n'existe d'ailleurs pas non plus de définition valide ou de procédure standard d'analyse des risques. Les entreprises impliquées dans la CI CDS se sont donc engagées à élaborer un code de conduite en matière de nanotechnologies ([www.cicds.ch](http://www.cicds.ch)). En ce qui concerne les nanoproducts, il convient en effet de faire preuve d'une vigilance particulière. Afin de minimiser autant que possible, pour le client comme pour le détaillant, les risques liés à la vente de nanoproducts, le fournisseur est invité, en tant que spécialiste, à prendre position sur les questions suivantes:

## Un produit intégrant des nanotechnologies?

- 1) Des nanotechnologies (voir la définition de travail en page 2) ont-elles été employées pour l'un de vos produits et/ou de vos emballages? **oui: .... non: ....**
- 2) Recourt-on aux nanotechnologies pendant le processus de fabrication de l'un de vos produits? **oui: .... non: ....**
- 3) Utilisez-vous une dénomination de produit, une publicité ou une allégation faisant référence au nano, aux nanotechnologies ou à ce domaine? **oui: .... non: ....**

Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions qui précèdent, veuillez répondre de façon aussi détaillée que possible à **toutes les questions figurant en page 3** concernant les produits ou les groupes de produits concernés.

Si vous avez répondu **non** à toutes les questions, il ne vous reste plus qu'à finir de compléter cette page.

Veuillez envoyer le présent formulaire dûment signé au partenaire distributeur qui vous concerne:



**Le/la soussigné(e) certifie l'exactitude des données fournies:**

**Lieu/date:**

**Entreprise/nom/signature:**

**Définition de travail:**

[Grundlagenbericht zum Aktionsplan synthetische Nanopartikel / page 227.](#)

**Projet de définition de travail sur les nanomatériaux manufacturés du WPMN  
Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés (WPMN) de l'OCDE**

**Nanomatériaux manufacturés:**

Nanomatériaux fabriqués intentionnellement en vue d'avoir une composition ou des propriétés spécifiques.

**Echelle nanométrique:** échelle de mesure habituellement comprise entre 1 nm et 100 nm.

**Nanomatériel:** matériel qui est soit un nano-objet soit nanostructuré.

**Nano-objet:** matériel dont une, deux ou trois dimensions est à l'échelle nanométrique.

**Nanostructuré:** dont la structure interne ou de surface est à l'échelle nanométrique.

**Note 1:** Le WPMN considère que les molécules fullerènes entrent dans le cadre des nanomatériaux manufacturés.

**Note 2:** Le WPMN considère que les agrégats et les agglomérats sont des matériaux nanostructurés selon la définition ISO.

**Note 3:** Les produits finis contenant des nanomatériaux (tels que les pneus, les équipements électroniques ou les DVD recouverts d'un film plastique) ne sont pas des nanomatériaux en eux-mêmes.

## Données sur les produits:

**1. Nom du produit, numéro d'article (le cas échéant, liste des produits):**

**2. Usage prévu:**

**3. Nature du produit:** quelle est la particularité du produit, qui le distingue d'un produit comparable n'étant pas un nanoproduct? Merci de justifier son efficacité. Quel est l'avantage supplémentaire retiré par le client?

**4. A quelle étape (production, utilisation, élimination) sont libérées des particules nanométriques?**

**5. Données supplémentaires sur les composants** en ce qui concerne la taille des particules, les modes d'action, le type d'application/mode d'utilisation, la formulation:

**6. Dangers potentiels encourus** durant les différents **cycles de vie du produit** (fabrication, utilisation, élimination):

**7. Risques potentiels pour l'utilisateur** lors de l'application et de l'utilisation ainsi qu'en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation excessive. Instructions particulières à transmettre au client:

**8. Danger pour l'environnement ou des organismes vivants** (sol, air, eau): grave ou à long terme, biodégradabilité ou transformation de la/des substance(s) dans l'environnement, sort ou accumulation dans l'environnement:

**9. Produit déjà sur le marché:** où, depuis quand et combien de produits vendus? Quels sont les problèmes rencontrés et les réclamations des clients en relation avec le produit?

**10. Grille de précaution de nanomatériaux synthétiques:** avez-vous rempli la grille de précaution? Merci de la joindre au présent questionnaire pour faciliter notre analyse interne des risques.

Lien: [Grille de précaution nanomatériaux synthétiques de l'OFSP](#)



Communauté d'intérêt  
du commerce de détail suisse

Lieu, date:

Signature:

---

**Documents supplémentaires:**

- **Fiche de données de sécurité à jour des produits chimiques**
- Grille de précaution en matière de nanotechnologies
- ...